MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 59 (1960), p. 157-184

Henri Laoust

Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711219	*Gateway to Africa. Cultural Exchanges Across the Cataracts*	Valentina Gasperini (éd.), Gihane Zaki (éd.), Giuseppe Cecere (éd.)
9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

UNE FETWÂ

D'IBN TAIMĪYA SUR IBN TŪMART

PAR

HENRI LAOUST

Le traditionniste et jurisconsulte hanbalite Abū-l-Ḥasan ʿAlī b. Ḥusain b. ʿUrwa ad-Dimašqī (m. 837/1434), souvent aussi désigné sous le nom d'Ibn Zuknūn, avait entrepris de classer les hadîths du *Musnad* d'Ibn Ḥanbal dans l'ordre des chapitres du *Ṣaḥīḥ* d'al-Buḫārī. Son principal mérite, pour nous, est d'avoir intercalé, entre les hadîths cités, de nombreux traités d'auteurs hanbalites, en particulier de Muwaffaq ad-Dīn b. Qudāma (m. 620), d'Aḥmad b. Taimīya (m. 728) et d'Ibn Qaiyim al-Ǧauzīya (m. 751). Cette volumineuse compilation, intitulée *Kitāb al-kawākib ad-darārī* et conservée à la bibliothèque Ẓāhirīya à Damas, constitue une des sources auxquelles sont venues s'alimenter, depuis une cinquantaine d'années, de nombreuses éditions de textes d'Ibn Taimīya. C'est de ce recueil qu'à notre tour nous avons extrait la *fatwā* que l'on trouvera ci-dessous sur la *Muršida* d'Ibn Tūmart (m. 524/1121), le mahdī des Almohades.

Cette *fatwā* d'Ibn Taimīya — indépendamment du fait qu'elle constitue en soi un document qui mérite d'être versé au dossier des relations entre l'Orient et l'Occident musulmans — nous a paru digne d'être publiée en raison de l'intérêt qu'elle présente, tout à la fois, pour la connaissance d'Ibn Taimīya et celle d'Ibn Tūmart. Nous savions déjà, par un passage du *Minhāǧ*

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

as-sunna (II, p. 150), qu'Ibn Taimīya s'était intéressé à la doctrine du Mahdī dont il dénonçait l'idéologie suspecte aux yeux des *ahl as-sunna wa-l-ǧamāʿa* et dont il désignait les adeptes, non sous le titre usurpé d'Unitaires (*muwaḥḥid*), mais sous la dénomination partisane de *Tūmartīya*. Il faisait grief à Ibn Tūmart d'avoir pris le titre de *mahdī* et d'enseigner, à la suite du chiisme, l'infaillibilité et l'impeccabilité de l'*imām* (*ʿiṣma*). Il lui reprochait aussi d'avoir supprimé, dans la *ḫuṭba* du vendredi, la prière (*duʿāʾ*) qu'il était d'usage de faire, depuis le califat d'al-Manṣūr (136-158/754-775), en faveur des quatre grands califes Rāšidūn, Abū Bakr, ʿUmar, ʿUṯmān et ʿAlī. Or Ibn Taimīya fait en outre allusion, dans cette *fatwā* (p. 174/186), à une longue réfutation qu'il avait antérieurement consacrée à la doctrine d'Ibn Tūmart et dans laquelle, ajoute-t-il un peu plus loin (p. 174/189), il avait réfuté « mot par mot » la *Muršida* incriminée. Cette réfutation n'est pas mentionnée sur la liste des ouvrages d'Ibn Taimīya (*Asmāʾ muʾallafāt Ibn Taimīya*), que l'on doit à Ibn Qaiyim al-Ǧauzīya, telle que nous la font connaître Muḥammad b. ʿAbd ar-Raḥmān b. Qāsim an-Naǧdī (Damas 1373) et Ṣalāḥ ad-Dīn al-Munaǧǧid (Damas 1372/1953).

Cette *fatwā* nous paraît aussi digne d'intérêt pour la connaissance de la doctrine même du Mahdī et de l'interprétation que ses adversaires ont pu en donner. On a en effet tendance, depuis les travaux de Goldziher, à rattacher la doctrine du Mahdī à l'acharisme. « Un autre point de la réforme d'Ibn Toumert, écrit en effet l'illustre islamisant dans son introduction au *Livre de Mohammed Ibn Toumert* (Alger 1903, p. 54-55), fut l'introduction générale de la dogmatique acharite; elle devait remplacer l'attachement crédule à l'interprétation verbale, anthropomorphique, qui était généralement admise dans ce pays [le Maġrib] et qu'il déclare hérétique, méconnaissant Dieu. »

Goldziher, il est vrai, corrigeait ce qu'une semblable interprétation pouvait avoir de trop absolu en faisant remarquer (p. 56) : « Dans les doctrines qu'il apprit à connaître ce furent en général les conséquences extrêmes qu'Ibn Toumert adopta de préférence, et nous avons eu déjà un exemple dans sa conception de la Loi; c'est donc à une opinion extrême qu'il s'arrêta sur la question fondamentale du *kalām*, qui est celle de savoir dans quel sens et dans quelle mesure on doit parler d'attributs (*ṣifāt*) en Dieu. Ici, il ne se

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

déclara point satisfait du point de vue moyen de l'école acharite la plus répandue, mais il se décida à nier vigoureusement les *ṣifāt*, dans le sens où l'avait exigé la doctrine mu'tazilite. De même, sur d'autres points de détail, c'est vers la *mo'tazila* qu'allèrent ses préférences. Il prend aussi une position extrême dans la question de savoir quels sont les manquements aux obligations du dogme qui marquent un homme du nom de *kāfir* ». Tout en affirmant, un peu plus loin (p. 79), qu'Ibn Tūmart, « revenu d'Orient, voulait être un de ces acharites conséquents », Goldziher s'était donc efforcé de montrer quelle place, véritablement exceptionnelle, la doctrine du Mahdī tenait dans l'acharisme auquel il la rattachait.

Plusieurs des auteurs qui, après Goldziher, se sont efforcés de définir et de situer la doctrine du Mahdī, n'ont pas manqué de mettre l'accent sur son caractère si complexe et la difficulté qu'il y a à la ranger dans la délimitation d'une des écoles connues. C'est ainsi qu'Alfred Bel, dans sa *Religion musulmane en Berbérie*, insiste sur ce caractère à la fois composite et irréductible de la doctrine du Mahdī (p. 247-258). M. H. Terrasse, dans son *Histoire du Maroc* (I, p. 266-269), conclut en ces termes : « La doctrine du Mahdī, prise dans son ensemble, est fort éclectique. On y trouve, à tout le moins, de l'acharisme, du ghazalisme et du chiisme. Mais de ces éléments divers, le mahdī des Almohades a su faire une synthèse habile et assez cohérente ».

Nous ne saurions ici, cela va sans dire, reprendre en détail le problème de la doctrine du Mahdī, des conditions historiques dans lesquelles elle s'est formée, de sa structure, et aussi de l'apport qu'il convient d'y attribuer aux diverses idéologies qu'Ibn Tūmart avait pu directement étudier ou dont il avait eu connaissance. Mais nous ne saurions manquer de penser, en lisant la *fatwā* d'Ibn Taimīya, que ce problème devrait être, de nouveau, posé. Ibn Taimīya, polémiste acharné, passionné certes, et parfois outrancier dans ses appréciations, était aussi un hérésiographe remarquablement informé et souvent aussi d'une grande perspicacité. Or, à aucun moment, Ibn Taimīya, pour situer la doctrine du Mahdī, qu'il s'efforce de juger avec force modération, — car il importe de reconnaître à chaque chose son dû —, ne songe à la rattacher à l'acharisme; il l'oppose même directement à lui, dans certains passages (cf. p. 173/185), et si, dans une perspective polémique à laquelle il nous a par ailleurs habitués, il veut voir en elle une des nombreuses dévia-

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

tions issues de la doctrine des Ǧahmīya, il la rapproche, pour la caractériser, sur les problèmes du *tauhīd*, de la pensée des «philosophes» (*falāsifa*), des Ismāʿīlīya et d'Avicenne. Interprétation que nous n'avons pas l'intention de discuter ici, mais qui a le mérite d'aider à comprendre comment a pu se développer, sous le patronage des premiers Almohades, avec Ibn Ṭufail (m. 581) et Ibn Rušd (m. 595), une spéculation philosophique hostile aux *mutakallimīn* mais soucieuse de faire vivre, en bonne harmonie, traditionnistes et *falāsifa*.

La première question qui se pose, devant la *fatwā* d'Ibn Taimīya, est celle de sa date. Ibn Taimīya nous permet de la situer, avec une certaine approximation, quand il nous dit « qu'Ibn Tūmart fit son apparition au Maġrib au début du VI^e^ siècle de l'hégire, il y a environ deux cents ans ». On considère habituellement que le Mahdī s'embarqua à Alexandrie pour le Maġrib, où il débarqua à Mahdīya, sans doute en 512/1118 (cf. *Histoire du Maroc*, *op. cit.*, I, p. 269). Deux historiens contemporains d'Ibn Taimīya et qui furent aussi, dans une large mesure, ses disciples, Ḏahabī (m. 748), dans son *Kitāb duwal al-Islām* (II, p. 30), et Ibn Kaṯīr (m. 774), dans sa *Bidāya* (XII, p. 186-187), fixent en 514 les débuts de la conquête almohade de l'Afrique du Nord. C'est donc aux environs de l'année 712 ou 714 qu'il conviendrait de chercher à situer la *fatwā* d'Ibn Taimīya.

Nous aurions tendance, pour notre part, à penser qu'elle a dû être composée en l'année 709/1310 et, selon toute vraisemblance, à Alexandrie. Nous savons, en effet, qu'Ibn Taimīya, à la suite des trois conseils qui s'étaient tenus à Damas pour discuter de l'orthodoxie de la *Wāsiṭīya*, vécut en Égypte de 705 à 712 (1305-1312) [cf. notre *Biographie d'Ibn Taimīya selon Ibn Kaṯīr*, in *BEO* (1942-1943), p. 115-162]. Emprisonné à la citadelle du Caire en 705, il fut libéré en 707 et connut alors au Caire — si l'on excepte un assez court séjour à la prison des cadis sur la fin de l'année 707 — une période de liberté, longue et féconde, jusqu'à son transfert à Alexandrie, sur la fin de ṣafar 709/ fin août 1309. A Alexandrie, où il devait rester en résidence surveillée jusqu'à sa libération, le 8 šauwāl 709/12 mars 1310, et son retour au Caire, son activité de théologien et de jurisconsulte ne se ralentit pas. A Alexandrie, nous précise la *Bidāya* (XIV, p. 50), vivait une importante colonie de Maġribins — malikites, ẓahirites, disciples d'Ibn ʿArabī ou d'Ibn Sabʿīn — avec lesquels

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

il engagea maintes controverses. Le renseignement est recoupé par l'analyse des œuvres d'Ibn Taimīya; on sait en particulier que c'est à Alexandrie — comme il le dit lui-même — qu'il composa une de ses œuvres maîtresses, le *Kitāb ar-radd ʿalā-l-manṭiqīyīn* (édité à Bombay en 1368/1949). On peut donc avancer l'hypothèse que c'est sans doute au cours des contacts qu'il put avoir, à Alexandrie, avec des Maġribins pour qui le problème de l'orthodoxie du Mahdī gardait une indéniable actualité, qu'Ibn Taimīya a pu être amené à s'intéresser à la doctrine d'Ibn Tūmart et à composer la *fatwā* que nous publions.

Le deuxième problème que pose cette *fatwā* consiste dans la détermination du texte d'Ibn Tūmart sur lequel Ibn Taimīya a été consulté. Ibn Kaṯīr nous dit, dans la *Bidāya* (XII, p. 186), qu'Ibn Tūmart « composa un traité sur l'unité de Dieu (*tauḥīd*) et une profession de foi connue sous le nom de *Muršida* ». Cette affirmation nous fait évidemment songer à la célèbre *ʿAqīda* d'Ibn Tūmart que J.-D. Luciani avait publiée en 1903, dans le *Livre de Mohammed ibn Toumert* (p. 229-238), et dont M. Henri Massé a donné une traduction française dans le *Mémorial Henri Basset* (Paris 1928; p. 105-117) [1]. Mais cette identification doit, de toute évidence, être écartée, car la *ʿAqīda* traite de deux points de doctrine — la vue de Dieu (*ruʾya*) et la mission (*risāla*) de Muḥammad — que la *fatwā* d'Ibn Taimīya reproche précisément à la *Muršida* de passer sous silence.

La *Muršida* sur laquelle Ibn Taimīya a eu à se prononcer pourrait être la première *Muršida* que J.-D. Luciani a éditée, dans le *Livre d'Ibn Toumert* (p. 240-241), sous le titre de *Tauḥīd al-Bārī* et dont M. H. Massé a également donné une traduction (*Mémorial Henri Basset, op. cit.*, p. 118-119), en faisant remarquer, à la suite de Goldziher, que cette « *Muršida* donne l'impression d'une transcription populaire de la *ʿAqīda* dont les termes abstraits sont évités mais dont mainte phrase a été reprise sans changement ». Cette *Muršida*, qui s'attache à peu près uniquement à définir Dieu par une voie négative, ne fait pas la moindre allusion non seulement à la *ruʾya* et à la *risāla*, mais à bien d'autres points encore du *credo* sunnite (*istiwāʾ*, *nuzūl*, *fitnat al-*

[1] Voir aussi les remarques de M.-T. d'Alverny et G. Vajda dans *Marc de Tolède, traducteur d'Ibn Tūmart*, in *Al-Andalus* XVII (1952), p. 99-140; 259-307.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

qabr, ḥauḍ, šafāʿa, etc.) qu'Ibn Taimīya s'étonne de ne pas trouver dans un texte de cette nature.

Nous inclinerions à penser que la *Muršida* sur laquelle Ibn Taimīya a eu à se prononcer est la deuxième *Muršida* publiée dans le *Livre d'Ibn Toumert* (p. 241-242) et dont on retrouve le texte, avec de légères variantes, dans *al-Ḥulal al-maušīya* publiés par M. I. S. Allouche (Rabat 1936, p. 96-97). Deux membres de phrase, que nous signalons dans nos notes de la traduction (cf. p. 186-187, n. 2) et que cite Ibn Taimīya, figurent en effet dans ce texte alors qu'on ne les retrouve pas dans les autres. Nous irons même jusqu'à penser que c'est à cette version écourtée de la *Muršida II* qu'Ibn Taimīya a dû songer, et non au texte plus long de cette même *Muršida* que Goldziher avait déjà publiée dans le *ZDMG* (XLIV, p. 168-170) et dont nous devons encore une traduction française à M. H. Massé (*Mémorial Henri Basset, op. cit.*, p. 120). L'insistance avec laquelle, sur la fin de cette *Muršida* dans sa recension la plus longue, Ibn Tūmart rappelle les données de l'eschatologie traditionnelle nous paraît en effet inconciliable avec les réserves que formule Ibn Taimīya au sujet de l'absence de ces thèmes dans la *Muršida* qu'il critique.

Il est certain, comme le fait remarquer M. Robert Brunschvig dans ses réflexions *Sur la doctrine du Mahdī Ibn Tūmart* (*Arabica* II, 1955, p. 137-149), « qu'une bonne partie des textes d'Ibn Tūmart dont on dispose n'a pas été rédigée par le Mahdī lui-même mais par ses disciples, sur des notes prises durant sa prédication » (p. 138) et que, dans ces conditions, il est bien difficile de se prononcer, avec toute la certitude désirable, sur la nature exacte du texte dont Ibn Taimīya a pu, pour sa part, disposer. Mais quel que puisse être le texte exact dont Ibn Taimīya s'est servi, on trouvera, dans sa *fatwā*, avec une argumentation bien caractéristique de sa manière, une vive critique de la notion fondamentale à laquelle Ibn Tūmart et ses disciples devaient leur appellation, celle de *tauḥīd*, ou d'Unité divine.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

بسم اللّه الرحمن الرحيم

سئل شيخ الاسلام وناصر السنة فريد الوقت وبحر العلوم بقية المجتهدين وحجة المتأخرين تاج العارفين وقدوة المحققين رحلة الطالبين ونخبة الراسخين إمام الزاهدين ومنال المجتهدين الامام الحجة النوراني والعالم المجتهد الرباني تقي الدين أبو العباس أحمد بن عبد الحليم ابن عبد السلام بن تمييّة الحراني أدام الله علوّ قدره في الدارين وجعله يتسنم ذروة الكمال مسرور القلب قرير العين عن المرشدة كيف كان أصلها وتأليفها وهل تجوز قراءتها أم لا. فأجاب رحمه الله تعالى قائلا : الحمد لله رب العالمين أصل هذه أنه وضعها أبو عبد الله محمد بن عبد الله بن تومرت الذي تلقب بالمهدي وكان قد ظهر في المغرب في أوائل المائة السادسة من نحو مائتي سنة وكان قد دخل الى بلاد العراق وتعلم طرفاً من العلم وكان فيه طرف من الزهد والعبادة ولمّا رجع الى المغرب صعد الى جبال المغرب إلى قوم من البربر وغيرهم جهال لا يعرفون من دين الاسلام الاّ ما شاء الله فعلمهم الصلاة والزكاة والصيام وغير ذلك من شرائع الاسلام واستجاز أن يظهر لهم أنواعاً من المخاريق ليدعوهم بها الى الدين فصار يجيء إلى المقابر يدفن بها أقواماً ويواطؤهم على أن يكلموه إذا دعاهم ويشهدوا له بما طلبه منهم مثل أن يشهدوا له بأنه المهدي الذي بشر به رسول الله صلى الله عليه وسلم الذي يواطىء اسمه اسمه واسم أبيه اسم أبيه وأنه الذي يملأ الأرض قسطاً وعدلا كما ملئت جوراً وظلماً وأنه من اتبعه أفلح ومن خالفه خسر ونحو ذلك من الكلام فاذا اعتقد أولئك البربر أن الموتى يكلمونه ويشهدون له بذلك عظم اعتقادهم فيه وطاعتهم لأمره ثم ان أولئك المقبورين يهدم عليهم القبور ليموتوا ولا يظهروا أمره واعتقد أن دماء أولئك مباحة بدون هذا وأنه يجوز له إظهار هذا الباطل ليقوم أولئك الجهال بنصره واتباعه وقد ذكر عنه أهل المغرب وأهل المشرق الذين ذكروا أخباره من هذه الحكايات أنواعاً وهي مشهورة عند من يعرف حاله عنه ومن الحكايات التي يأثرونها عنه أنه واطأ رجلا على إظهار الجنون وكان ذلك عالماً يحفظ القرآن والحديث والفقه فظهر بصورة الجنون والناس لا يعرفونه الاّ مجنوناً ثم أصبح ذات يوم وهو عاقل يقرأ القرآن والحديث والفقه وزعم أنه علم ذلك في المنام وعوفي مما كان به وربما قيل إنه ذكر لهم أن النبي صلى الله عليه وسلم علمه ذلك فصاروا يحسنون

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

الظن بذلك الشخص وأنه كان لهم يوم يسمونه يوم الفرقان فرق فيه بيده أهل الجنة وأهل النار بزعمه فصاروا كل من علموا أنه من أوليائهم جعلوه من أهل الجنة وعصموا دمه . ومن علموا أنه من أعدائهم جعلوه من أهل النار فاستحلوا دمه واستحل دماء ألوف مؤلفة من أهل المغرب المالكية الذين كانوا من أهل الكتاب والسنة على مذهب مالك وأهل المدينة يقرؤون القرآن والحديث كالصحيحين والموطأ وغير ذلك والفقه على مذهب أهل المدينة فزعم أنهم مشبهة ولم يكونوا من أهل هذه المقالة ولا يعرف أحد من أصحاب مالك إظهار القول بالتشبيه والتجسيم واستحل أيضاً أموالهم وغير ذلك من المحرمات بهذا القول ونحوه من جنس ما كانت تستحله الجهمية المعطلة كالفلاسفة والمعتزلة وسائر نفاة الصفات من أهل السنة والجماعة لما امتحنوا الناس في خلافة المأمون وأظهروا القول بأن القرآن مخلوق وأن الله لا يرى في الآخرة ونفوا أن يكون لله علم أو قدرة أو كلام أو مشيئة أو شيء من الصفات القائمة بذاته وصاروا كل من وافقهم على هذا التعطيل عصموا دمه وماله وولوه الولايات وأقطعوه الرزق من بيت المال وقبلوا شهادته وافتدوه من الأسر. ومن لم يوافقهم على أن القرآن مخلوق وما يتبع ذلك من بدعهم قتلوه أو حبسوه أو ضربوه أو منعوه العطاء من بيت المال ولم يولوه ولاية ولم يقبلوا له شهادة ولم يفدوه من الكفار يقولون هذا مشبه هذا مجسم لقوله إن الله يرى في الآخرة وإن القرآن كلام الله غير مخلوق وإن الله استوى على العرش ونحو ذلك فدامت هذه المحنة على المسلمين بضع عشرة سنة في أواخر خلافة المأمون وخلافة أخيه المعتصم والواثق بن المعتصم ثم إن الله تعالى كشف الغمة عن الأمة في ولاية المتوكل على الله الذي جعل الله عامة خلفاء بني العباس من ذريته دون ذرية الذين أقاموا المحنة لأهل السنة فأمر المتوكل برفع المحنة وإظهار الكتاب والسنة وأن يروى ما ثبت عن النبي صلى الله عليه وسلم والصحابة والتابعين من الاثبات النافي للتعطيل وكان أولئك الجهمية المعطلة قد بلغ من تبديلهم الدين أنهم كانوا يكتبون على ستور الكعبة « ليس كمثله شيء وهو العزيز الحكيم » لا يقولون « وهو السميع البصير » وإنهم كانوا يمتحنون الناس بقوله تعالى « ليس كمثله شيء » فاذا قالوا « وهو السميع البصير » أنكروا عليهم ومذهب سلف الأمة وائمتها أن يوصف الله بما وصف به نفسه وبما وصفه به رسوله من غير تحريف ولا تعطيل ومن غير تكييف ولا تمثيل فلا ينفون عن الله ما أثبته لنفسه ولا يمثلون صفاته بصفات خلقه بل يعلمون أن الله ليس كمثله شيء لا في ذاته ولا في صفاته ولا في أفعاله فكما أن ذاته لا تشبه الذوات فصفاته لا تشبه الصفات والله تعالى بعث الرسل فوصفوه باثبات مفصل ونفي مجمل وأعداء الرسول الجهمية الفلاسفة ونحوهم وصفوه بنفي مفصل وإثبات مجمل

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

فان الله سبحانه وتعالى أخبر في كتابه بأنه بكل شيء عليم وأنه على كل شيء قدير وأنه حي قيوم وأنه عزيز حكيم وأنه غفور رحيم وأنه سميع بصير وأنه يحب المتقين والمحسنين والصابرين وأنه لا يحب الفساد ولا يرضى لعباده الكفر وأنه رضي عن المؤمنين ورضوا عنه وأنه يغضب على الكفار ويلعنهم وأنه اليه يصعد الكلم الطيب والعمل الصالح يرفعه وأنه كلم موسى تكليما وأن القرآن نزل به الروح الأمين من الله تعالى على نبيه محمد صلى الله عليه وسلم كما قال تعالى « قل نزله روح القدس من ربك بالحق » وروح القدس هو جبريل كما قال في الآية الأخرى « قل من كان عدواً لجبريل فانه نزله على قلبك باذن الله مصدقاً لما بين يديه » وقال تعالى « نزل به الروح الأمين على قلبك لتكون من المنذرين » وقال تعالى « وجوه يومئذ ناضرة الى ربها ناظرة » وقال تعالى « للذين أحسنوا الحسنى وزيادة » وقد ثبت في صحيح مسلم عن صهيب عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه قال إذا دخل أهل الجنة الجنة وأهل النار النار نادى مناد يا أهل الجنة إن لكم عند الله موعداً يريد أن ينجزكموه فيقولون ما هو ألم يبيض وجوهنا ويثقل موازيننا ويدخلنا الجنة ويجرنا من النار قال فيكشف الحجاب فينظرون إليه فما أعطاهم شيئا أحب إليهم من النظر إليه وهي الزيادة . وقد استفاض عن النبي صلى الله عليه وسلم في الصحاح أنه قال إنكم سترون ربكم كما ترون القمر ليلة البدر لا تضامون في رؤيته وأن الناس قالوا يا رسول الله هل نرى ربنا يوم القيامة قال هل تضامون في رؤية الشمس صحواً ليس دونها سحاب قالوا لا قال فانكم سترون ربكم كما ترون الشمس والقمر. فشبه صلى الله عليه وسلم الرؤية بالرؤية ولم يشبه المرئي بالمرئي فان العباد لا يحيطون بالله علماً ولا تدركه أبصارهم كما قال تعالى « لا تدركه الأبصار وهو يدرك الأبصار» وقد قال غير واحد من السلف والعلماء أن الإدراك هو الإحاطة فالعباد يرون الله تعالى عياناً ولا يحيطون به فهذا وأمثاله مما أخبر الله به ورسوله وقال تعالى في النفي « ليس كمثله شيء فلا تجعلوا لله أنداداً . هل تعلم له سميّاً . ولم يكن له كفواً أحد » . فبين بهذه الآيات أن الله لا كفو له ولا ندّ له ولا مثل له ولا سميّ له فمن قال أن علم الله كعلمي أو قدرته كقدرتي أو كلامه مثل كلامي أو إرادته ومحبته ورضاه وغضبه مثل إرادتي ومحبتي ورضاي وغضبي أو استواءه على العرش كاستوائي أو نزوله كنزولي أو إتيانه كاتياني ونحو ذلك فهذا قد شبه الله ومثله بخلقه وهو ضال خبيث مبطل بل كافر ومن قال إن الله ليس له علم ولا قدرة ولا كلام ولا مشيئة ولا سمع ولا بصر ولا محبة ولا رضى ولا غضب ولا استواء ولا إتيان ولا نزول فقد عطل أسماء الله الحسنى وصفاته العلى وألحد في أسماء الله وآياته وهو ضال خبيث مبطل بل كافر بل مذهب الأئمة والسلف إثبات الصفات ونفي التشبيه بالمخلوقات

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

إثبات بلا تشبيه وتنزيه بلا تعطيل كما قال نعيم بن حماد الخزاعي شيخ النجاري من شبه الله بخلقه فقد كفر ومن جحد ما وصف الله به نفسه فقد كفر. وليس ما وصف الله به نفسه ولا رسوله تشبيهاً ومما يبين ذلك أن الله تعالى أخبرنا أن في الجنة ماء ولبناً وخمراً وعسلا ولحماً وفاكهة وحريراً وذهباً وفضة وغير ذلك وقد قال ابن عباس رضي الله عنهما ليس في الدنيا مما في الجنة إلاّ الأسماء فاذا كانت المخلوقات في الجنة توافق المخلوقات في الدنيا في الأسماء والحقائق ليست مثل الحقائق فكيف يكون الخالق مثل المخلوق إذا وافقه في الاسم والله تعالى قد أخبر أنه سميع بصير وأخبر عن الانسان أنه سميع بصير وليس هذا مثل هذا وأخبر أنه حيّ وعن بعض عباده أنه حيّ وليس هذا مثل هذا وأخبر أنه رؤوف رحيم وأخبر عن نبيّه أنه رؤوف رحيم وليس هذا مثل هذا وأخبر أنه عليم حليم وأخبر عن بعض عباده بأنه عليم حليم وليس هذا مثل هذا وسمّى نفسه الملك وسمّي بعض عباده الملك وليس هذا مثل هذا وهذا كثير في الكتاب والسنة فكان سلف الأمة وأئمتها كأئمة المذاهب مثل أبي حنيفة ومالك والشافعي وأحمد وغيرهم على هذا إثبات بلا تشبيه وتنزيه بلا تعطيل لا يقولون بقول أهل التعطيل نفاة الصفات ولا بقول أهل التمثيل المشبهة للخالق بالمخلوقات فهذه طريقة الرسل ومن آمن بهم وأما المخالفون للرسل صلوات الله وسلامه عليهم من المتفلسفة وأشباههم فيصفون الرب تعالى بالصفات السلبية ليس كذا ليس كذا ولا يصفونه بشيء من الاثبات والسلب يوصف به المعدوم فيبقى مما ذكروه مطابقاً للمعدوم فلا يبقى فرق بين ما يثبتونه وبين المعدوم وهم يقولون إنه موجود ليس بمعدوم فيتناقضون يثبتونه من وجه ويجحدونه من وجه آخر ويقولون إنه وجود مطلق لا يتميز بصفة وقد علم الناس أن المطلق لا يكون موجوداً فانه ليس في الأمور الموجودة ما هو مطلق لا يتعين ولا يتميز عن غيره وإنما يكون ذلك فيما يقدره المرء في نفسه فيقدر أمراً مطلقاً وإن كان لا حقيقة له في الخارج فصار هؤلاء المتفلسفة الجهمية المعطلون لا يجعلون الخالق سبحانه وتعالى موجوداً مباينا لخلقه بل إما أن يجعلوه مطلقاً في ذهن الناس أو يجعلوه حالا في المخلوقات أو يقولوا هو وجود المخلوقات ومعلوم أن الله كان قبل أن يخلق المخلوقات وخلقها فلم يدخل فيها ولم يدخلها فيه فليس في مخلوقاته شيء من ذاته ولا في ذاته شيء من مخلوقاته وعلى ذلك دل الكتاب والسنة واتفق عليه سلف الأمة وأئمتها فالجهمية المعطلة نفات الصفات من المتفلسفة والمعتزلة وغيرهم الذين امتحنوا المسلمين كما تقدم كانوا على الضلال فلما أظهر الله تعالى أهل السنة والجماعة ونصرهم بقي هذا النفي في نفوس كثير من أتباعهم فصاروا يظهرون تارة مع الرافضة القرامطة الباطنية وتارة مع الجهمية الإتحادية

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

وتارة يوافقونهم على أنه وجود مطلق ولا يزيدون على ذلك وصاحب المرشدة كانت هذه عقيدته كما قد صرح بذلك في كتاب له كبير شرح فيه مذهبه في ذلك ذكر فيه أن الله تعالى وجود مطلق كما يقول ذلك ابن سينا وابن سبعين وأمثالهم ولهذا لم يذكر في مرشدته الاعتقاد الذي يذكره أئمة العلم والدين من أهل السنة والجماعة أهل الحديث والفقه والتصوف والكلام وغيرهم من أتباع الأئمة الأربعة وغيرهم كما يذكره أئمة الحنفية والمالكية والشافعية والحنبلية وأهل الكلام من الكلابية والأشعرية والكرامية وغيرهم ومشايخ التصوف والزهد وعلماء أهل الحديث فان هؤلاء كلهم متفقون على أن الله تعالى حي عالم بعلم قادر بقدرة كما قال تعالى « ولا يحيطون بشيء من علمه الاّ بما شاء » وقال تعالى « لكن الله يشهد بما أنزل إليك أنزله بعلمه » وقال تعالى « وما تحمل من انثى ولا تضع إلا بعلمه » وقال تعالى « أو لم يروا أن الله الذي خلقهم هو أشد منهم قوة » وقال تعالى « والسماء بنيناها بأيد » أي بقوة . وفي الصحيح عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه كان يعلم أصحابه الاستخارة في الأمور كلها كما يعلمهم السورة من القرآن يقول إذا همّ أحدكم بالأمر فليركع ركعتين من غير الفريضة ثم ليقل اللهم إني استخيرك بعلمك وأستقدرك بقدرتك وأسألك من فضلك العظيم فإنك تقدر ولا أقدر وتعلم ولا أعلم وأنت علاّم الغيوب اللهم إن كنت تعلم أن هذا الأمر ويسميه باسمه خير لي في ديني ومعاشي وعاقبة أمري فأقدره لي ويسره لي ثم بارك لي فيه وإن كنت تعلم أن هذا الأمر شر لي في ديني ومعاشي وعاقبة أمري فاصرفه عني واصرفني عنه واقدر لي الخير حيث كان ثم أرضني به . والأئمة الأربعة وسائر من ذكر متفقون على أن الله تعالى يرى في الآخرة وأن القرآن كلام الله فصاحب المرشدة لم يذكر فيها شيئاً من الإثبات الذي عليه طوائف أهل السنة والجماعة ولا ذكر فيها الايمان برسالة النبي صلى الله عليه وسلم ولا باليوم الآخر وما أخبر به النبي صلى الله عليه وسلم من أمر الجنة والنار والبعث والحساب وفتنة القبر والحوض وشفاعة النبي صلى الله عليه وسلم في أهل الكبائر فان هذه الأصول كلها متفق عليها بين أهل السنة ومن عادات علمائهم أنهم يذكرون ذلك في العقائد المختصرة بل اقتصر فيها على ما يوافق أصله وهو القول بان الله وجود مطلق وهو قول المتفلسفة والجهمية والسبعينية ونحوهم ممن اتفقت طوائف أهل السنة والجماعة أهل المذاهب الأربعة وغيرهم على إبطال قوله وتضليله فذكر فيها ما تقوله نفاة الصفات ولم يذكر فيها صفة واحدة لله تعالى ثبوتية وزعم في أولها أنه قد وجب على كل مكلف أن يعلم ذلك وقد اتفقت الأئمة على أن الواجب على المسلمين ما أوجبه الله ورسوله وليس لأحد أن يوجب على المسلمين ما لم يوجبه الله ورسوله والكلام الذي ذكره بعضه قد ذكره الله ورسوله فيجب التصديق به وبعضه لم

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

يذكره الله ولا رسوله ولا أحد من السلف والأئمة فلا يجب أن يقولوا ما لم يوجب الله قوله عليهم وقد يقول الرجل كلمة وتكون حقاً لكن لا يجب على كل الناس أن يقولوها وليس له أن يوجب على الناس أن يقولوها فكيف إذا كانت الكلمة تتضمن باطلا وما ذكره من النفي يتضمن حقاً وباطلا فالحق يجب اتباعه والباطل يجب اجتنابه وقد بسطنا الكلام على ذلك في كتاب كبير وذكرنا سبب تسميته لأصحابه بالموحدين فان هذا مما أنكره المسلمون إذ جميع أمة محمد صلى الله عليه وسلم موحدون ولا يخلد في النار من أهل التوحيد أحد والتوحيد هو ما بينه الله تعالى في كتابه وعلى لسان رسوله صلى الله عليه وسلم كقوله تعالى « قل هو الله أحد الله الصمد لم يلد ولم يولد ولم يكن له كفواً أحد » وهذه السورة تعدل ثلث القرآن وقوله « قل يا أيها الكافرون لا أعبد ما تعبدون ولا أنتم عابدون ما أعبد ولا أنا عابد ما عبدتم ولا أنتم عابدون ما أعبد لكم دينكم ولي دين » وقال تعالى « فاعلم أنه لا إله إلاّ الله واستغفر لذنبك وللمؤمنين والمؤمنات » وقال تعالى « وما أرسلنا من قبلك من رسول إلاّ نوحي إليه أنه لا إله إلاّ أنا فاعبدون » فنفاة الجهمية من المعتزلة وغيرهم سمّوا نفي الصفات توحيداً فمن قال إن القرآن كلام الله وليس بمخلوق أو قال إن الله يرى في الآخرة أو قال استخيرك بعلمك واستقدرك بقدرتك لم يكن موحداً عندهم بل يسمونه مشبهاً مجسماً وصاحب المرشدة لقّب أصحابه موحدين اتباعاً لهؤلاء الذين ابتدعوا توحيداً ما أنزل الله به من سلطان وألحدوا في التوحيد الذي أنزل الله به القرآن وقال أيضاً في قدرة الله تعالى إنه قادر على ما يشاء وهذا يوافق قول الفلاسفة وعلي الأسواري وغيره من المتكلمين الذين يقولون إنه لا يقدر على غيرما فعل ومذهب المسلمين أن الله على كل شيء قدير سواء شاءه أو لم يشاءه كما قال تعالى « قل هو القادر على أن يبعث عليكم عذاباً من فوقكم أو من تحت أرجلكم أو يلبسكم شيعاً » وقد ثبت في الصحيح عن النبي صلى الله عليه وسلم أنه لما نزل قوله تعالى « قل هو القادر على أن يبعث عليكم عذاباً من فوقكم » قال أعوذ بوجهك « أو من تحت أرجكلم » قال أعوذ بوجهك « أو يلبسكم شيعاً ويذيق بعضكم بأس بعض » قال هاتان أهون فالأولان يقدر الله عليهما وهو لا يشاء أن يفعلهما بل قد أجار الله هذه الأمة على لسان نبيّها أن لا يسلط عليهم عدواً من غيرهم فيجتاحهم أو يهلكهم بسنة عامة وقد قال تعالى « أيحسب الانسان أن لن نجمع عظامه بلى قادرين على أن نسوّي بنانه » فالله قادر على ذلك وهو لا يشاؤه وقد قال تعالى « ولو شئنا لآتينا كل نفس هداها » وقال تعالى « ولو شاء ربك لجعل الناس أمة واحدة » فالله تعالى قادر على ذلك فلو شاءه لفعله بقدرته وهو لا يشاؤه وقد شرحنا ما ذكره فيها كلمة كلمة وبينا ما فيها من صواب وخطأ ولفظ مجمل في كتاب آخر فالعالم الذي يعلم حقائق

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ما فيها ويعرف ما جاء به الكتاب والسنة لا يضره ذلك فانه يعطي كل ذي حق حقه ولا حاجة لأحد من المسلمين إلى تعلمها وقراءتها ولا يجوز لأحد أن يعدل عن ما جاء في الكتاب والسنة واتفق عليه سلف الأمة وأئمتها الى ما أحدثه بعض الناس مما قد يتضمن خلاف ذلك أو يوقع الناس في خلاف ذلك وليس لأحد أن يضع للناس عقيدة ولا عبادة من عنده بل عليه أن يتبع ولا يبتدع ويقتدي ولا يبتديء فان الله سبحانه بعث محمداً صلى الله عليه وسلم بالهدى ودين الحق ليظهره على الدين كله وكفى بالله شهيداً وقال له « قل هذه سبيلي أدعو الى الله على بصيرة أنا ومن اتبعني » وقال تعالى « اليوم أكملت لكم دينكم وأتممت عليكم نعمتي ورضيت لكم الاسلام ديناً » والنبي صلى الله عليه وسلم علم المسلمين ما يحتاجون اليه في دينهم فيأخذ المسلمون جميع دينهم من الاعتقادات والعبادات وغير ذلك من كتاب الله وسنة رسوله وما اتفق عليه سلف الأمة وأئمتها وليس ذلك مخالفاً للعقل الصريح فان ما خالف العقل الصريح فهو باطل وليس في الكتاب والسنة والاجماع باطل ولكن فيه ألفاظ قد لا يفهمها بعض الناس أو يفهمون منها معنى باطلا فالآفة منهم لا من الكتاب والسنة فان الله تعالى قال « وأنزلنا عليك الكتاب تبياناً لكل شيء وهدى ورحمة للمسلمين » والله أعلم . تمت والحمد لله وحده وصلواته على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم وحسبنا الله ونعم الوكيل وما توفيقي الاّ بالله عليه توكلت وإليه أنيب .

TRADUCTION DE LA FETWÂ

On interrogea le cheikh Aḥmad b. Taimīya sur la *Muršida* : « Quelle en est l'origine? Pourquoi fut-elle composée? Est-il permis ou non de la lire? » Le cheikh répondit : « Cette *Muršida* a pour auteur Abū ʿAbd Allāh Muḥammad b. ʿAbd Allāh b. Tūmart, qui prit le titre de *Mahdī* et fit son apparition au Maġrib au début du VI[e] siècle de l'hégire,

(a) Nous avons supprimé les nombreuses épithètes qui sont attribuées à Ibn Taimīya dans le libellé de la question et, d'une manière générale, les formules dont il est d'usage de faire suivre le nom de Dieu ou du Prophète. Les abréviations : *Introduction, Biographies* et *Œuvres* renvoient aux parties correspondantes du *Livre de Mohammed ibn Toumert* (Alger 1903). Nous renvoyons une fois pour toutes à la *Traduction du Coran* de R. Blachère (Paris 1957) dont nous nous sommes constamment servi.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

il y a environ deux cents ans. Ibn Tūmart s'était rendu en Irak [1], où il acquit quelque science; il fit montre aussi d'un certain esprit d'ascétisme et de dévotion. Une fois de retour au Maġrib, il gagna les montagnes et se rendit auprès de populations berbères et autres, toutes fort ignorantes et qui Dieu seul sait ce qu'elles pouvaient connaître de l'Islâm! Il leur enseigna la prière, l'aumône légale, le jeûne et quelques autres obligations religieuses [2].

Il trouva aussi licite, pour mieux les appeler à la religion, de leur faire apparaître diverses sortes de miracles [3]. C'est ainsi qu'il se rendait dans les cimetières où il avait fait enterrer

[1] On remarquera le laconisme d'Ibn Taimīya sur les conditions dans lesquelles Ibn Tūmart se forma en Irak. On attribue d'ordinaire pour maîtres, à Ibn Tūmart, en Irak, al-Kiyā al-Harāsī (m. 504), Abū Ḥāmid al-Ġazālī (m. 505) et Abū Bakr aṣ-Šāšī (m. 507). On rapporte également qu'il suivit en Égypte l'enseignement d'Abū Bakr aṭ-Ṭurṭūšī (m. 520). [Cf. *EI* II, 378]. Voir, sur cette question, *Introduction,* 8 et suiv.; *Œuvres,* 3, 15, 25, 38. Sans reprendre ici le problème si débattu de ses rapports avec Ġazālī (cf. sur ce sujet les remarques de R. Brunschvig, *Sur la doctrine du mahdī Ibn Tūmart, op. cit.,* 149), on ne peut manquer de faire remarquer qu'Ibn Tūmart, par l'intermédiaire d'al-Kiyā al-Harāsī, n'a pu manquer de connaître, tout à la fois, la doctrine d'Abū-l-Maʿālī al-Ǧuwainī (m. 478), dont al-Harāsī était un des plus éminents disciples, et celle du hanbalisme qu'al-Harāsī — au demeurant l'ami de l'illustre théologien hanbalite Ibn ʿAqīl — avait réfutée dans un ouvrage particulier. (Cf. sur al-Kiyā al-Harāsī, *Bidāya* XII, 172-173.) — Abū Bakr aš-Šāšī (m. 507), l'auteur du *Mustaẓhirī,* est considéré comme l'un des plus grands chafiites de son temps; il avait étudié le hadîth avec le cadi hanbalite Abū Yaʿlā b. al-Farrāʾ (m. 458). [Cf. *Bidāya* XII, 177-178.] — Le hanbalisme, d'autre part, était fort actif en Irak à l'époque où Ibn Tūmart y vécut; Abū-l-Ḫaṭṭāb al-Kalwaḏānī (*Bidāya* XII, 180) meurt en 510 et Ibn Aqīl (*Bidāya* XII, 184) en 513. — L'activisme sunnite, au nom d'*al-amr bi-l-maʿrūf,* avait aussi, à Bagdad, un représentant qui agit fortement sur l'imagination de ses contemporains : Abū Bakr al-ʿUlṭī (m. 503), disciple du cadi Abū Yaʿlā. Cf. *Introduction,* 90; Ibn Raǧab, *Dail ʿalā ṭabaqāt al-ḥanābīla* (édition du Caire), I, 104-105; An-Nābulusī, *Iḫtiṣār* (éd. ʿUbaid), 407-408; *Bidāya* XII, 171; Ibn al-ʿImād, *Šaḏarāt* IV, 6-7.

[2] A comparer avec la tradition rapportée par ʿAbd Allāh b. Umar et qui figure en tête de la *ʿAqīda* d'Ibn Tūmart, selon laquelle l'Islâm repose sur cinq bases : le *tauḥīd,* la prière, la *zakāt,* le jeûne de ramaḍān et le pèlerinage. Cf. *Œuvres,* 229 et aussi 271. — A ces obligations vient s'ajouter non moins impérieusement, dans la doctrine du Mahdī, la guerre légale (*ǧihād*); cf. *Œuvres,* 377-400. — Pour l'interdiction si stricte du *ḫamr,* ou boissons fermentées, cf. *Œuvres,* 363-376. A comparer avec Ibn Taimīya, dans *Traité de droit public,* in *PIFD,* 1948; à l'index, sous *ḫamr* et *ǧihād.*

[3] Comme le fait remarquer Goldziher, les historiens musulmans font souvent allusion « aux moyens astucieux et perfides (*ḥīla; makr*) qu'Ibn Tūmart employa envers ses gens pour les gagner à ses desseins et pour éloigner de sa route les suspects ». Cf. *Introduction,* 101-102. — Ibn Taimīya, tout en reconnaissant l'existence des miracles des saints (*karāmāt*), se refusait à voir, dans ces miracles, un des signes de la sainteté (*wilāya*). D'où sa dissertation sur ce sujet dans Ibn al-Qaiyim, *Asmāʾ muʿallafāt Ibn Taimīya, op. cit.,* nº 27.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

des comparses qui devaient répondre à ses appels et apporter les témoignages qu'il attendait d'eux. Ces comparses devaient témoigner, par exemple, qu'Ibn Tūmart était le *mahdī* annoncé par le Prophète : son nom était le même que celui du Prophète et le nom de son père était aussi le même que celui du père du Prophète. Lui-même devait remplir la terre d'équité et de justice comme elle avait été, jusque-là, remplie d'arbitraire et d'injustice. Ces comparses devaient aussi annoncer, entre autres choses, que quiconque suivrait le *mahdī* connaîtrait le succès et que quiconque s'opposerait à lui était destiné à périr. Ces Berbères, ainsi convaincus que les morts lui parlaient et portaient, en sa faveur, de semblables témoignages, sentaient grandir leur foi en lui et n'obéissaient que mieux à ses ordres. On abattait ensuite ces tombeaux sur les hommes qui y étaient cachés et ceux-ci, disparaissant, ne pouvaient révéler le secret de l'affaire. Lui-même avait la conviction que leur sang était au demeurant licite [1] et qu'il avait le droit de recouvrir à de semblables supercheries pour rallier ces populations ignorantes. Tous ceux qui, au Maġrib comme en Orient, ont rapporté son histoire, racontent diverses autres anecdotes de ce genre et elles sont célèbres chez tous ceux qui la connaissent.

Parmi les différentes anecdotes rapportées à ce sujet est la suivante. On convint qu'un comparse, qui connaissait fort bien le Coran, la tradition et la jurisprudence, se ferait passer pour fou. Cet homme prit donc les apparences d'un fou et fut universellement considéré comme tel. Or il se montra, un beau matin, soudainement raisonnable; il récita du Coran, des hadîths et du droit, prétendant avoir appris tout cela et avoir été guéri de sa folie au cours de la nuit; on raconte même parfois que cet homme affirma que c'était le Prophète qui lui avait enseigné toutes ces sciences — si bien que tous eurent de lui la plus haute opinion. Un certain jour, appelé chez eux le jour de la discrimination (*furqān*) [2], il devait même lui appartenir de séparer, de sa main, ceux qui — à ce qu'il prétendait — étaient destinés au paradis de ceux qui étaient destinés à l'enfer. Tous ceux dont on savait qu'ils étaient des partisans [du Mahdī] étaient rangés dans la catégorie des gens du paradis, et la sécurité de leurs personnes était assurée. Tous ceux dont on savait qu'ils étaient des adversaires [du Mahdī] étaient considérés comme des gens de l'enfer et leur vie n'était plus garantie [3].

[1] Critique évidemment fort vive de la désinvolture du Mahdī et de son absence totale du respect de la vie humaine, puisque la vie de tout Musulman est inviolable en dehors de trois cas bien définis : la fornication (*zinā*), le meurtre injustifié d'un autre Musulman et l'apostasie, et que, d'autre part, la *šarī'a* doit garantir la sécurité des personnes, des biens et de l'honneur; cf., sur ces questions, notre *Traité de droit public d'Ibn Taimīya,* 150-167.

[2] Titre de la sourate LXVIII. — Sur les trois sens de *furqān* : distinction entre le vrai et le faux, révélation et salut, cf. les remarques de A. J. Wensinck, *EI* II, 127 (*s. v.*).

[3] Procédé qui est contraire à cette affirmation, proclamée par Ibn Taimīya et les écoles sunnites, que nul n'a le droit de déclarer que tel Musulman ira au paradis ou en enfer, si l'on n'est pas autorisé à le faire en vertu d'un hadîth du Prophète. — Cf. notre *Profession de foi*

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ainsi fut rendu licite le sang de milliers de malikites du Maġrib qui tous, cependant, suivaient le Coran et la Sunna conformément à la doctrine de Mālik et des Médinois; ces gens, en effet, récitaient le Coran, se référaient, en matière de hadîths, aux deux *Ṣaḥīḥ*, au *Muwaṭṭa'* ou à d'autres ouvrages semblables, et ils avaient adopté, en jurisprudence, la doctrine de Médine. Ibn Tūmart n'en prétendait pas moins que tous ces malikites étaient des anthropomorphistes, alors qu'il n'en était rien, car on ne connaît aucun disciple de Mālik qui ait professé des doctrines anthropomorphistes[1]. [Le Mahdī] décréta aussi licites les biens de ces gens et commit, au nom de cette accusation, bien d'autres injustices encore.

Ainsi avaient agi, à l'égard des « gens de la sunna et de la communauté », les Ǧahmīya[2] — philosophes, mu'tazilites et autres schismatiques — tous partisans de la négation des attributs divins, lorsqu'ils établirent l'inquisition (*miḥna*), sous le califat d'al-Ma'mūn, proclamant le dogme de la création du Coran, niant la vision de Dieu dans l'autre monde, refusant d'attribuer à Dieu la science, la puissance, la parole, la volonté et, d'une manière générale, toutes les qualités qui tiennent à son essence[3]. A tous ceux qui étaient d'accord avec eux sur cette négation [des attributs], ces Ǧahmīya garantissaient la sécurité de leurs personnes et de leurs biens; ils leur confiaient des fonctions publiques et leur accordaient des subventions sur le trésor de l'État; ils acceptaient leur témoignage et les rachetaient quand ils étaient en captivité. Quant à ceux qui, au contraire, se refusaient à proclamer avec eux la création du Coran et à admettre toutes les hérésies qui découlent [de ce dogme], ils les faisaient mettre à mort, les jetaient en prison, leur infligeaient la bastonnade, leur refusaient toute subvention sur les fonds de l'État, les écartaient des fonctions publiques, récusaient leur témoignage et ne payaient pas le prix de leur rançon pour les délivrer des

d'Ibn Baṭṭa, in *PIFD*, 1958; 81, 117 et 119. — Mais privilège qui, dans le contexte de la théorie de l'*imāma* telle qu'Ibn Tūmart la conçoit, doit logiquement revenir à l'*imām ma'ṣūm*, au guide impeccable et infaillible de la communauté, seul interprète autorisé de la Loi. — Sur cette *'iṣma* en général, cf. *Œuvres*, 245, 253-254 et 257.

[1] On remarquera avec quelle insistance Ibn Taimīya défend ici la doctrine de Mālik et de ses disciples sur le problème des attributs divins; il revient souvent sur cette idée dans ses diverses *'aqīda* : la *Ḥamawīya*, la *Tadmurīya*, la *Madanīya* et la *Marrākušīya*. Il a aussi défendu la doctrine de Mālik, dans le domaine des *furū'*, dans la *risāla* intitulée *Tafḍīl maḏhab ahl al-Madīna* (Bagdad 1332; p. 125). — Sur la critique des Almoravides et de leur malikisme par Ibn Tūmart, cf. *Œuvres*, 258-266. Ibn Tūmart reprend des idées fréquemment développées chez les activistes hanbalites sur « l'Islâm proscrit (*ġarīb*) », p. 266, et la « secte triomphante (*firqa nāǧiya*) » [p. 267].

[2] Contre les Ǧahmīya, l'école doctrinale fondée par Ǧahm b. Ṣafwān (m. 128), les traditionnistes musulmans et plus particulièrement les hanbalites ont combattu avec une rare ténacité. Cf. *Profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, *op. cit.*, 50 et note; *Essai sur Ibn Taimīya* et *Méthodologie d'Ibn Taimīya*, à l'index.

[3] Sur la *miḥna*, cf. notre article sur *Aḥmad b. Ḥanbal*, in *EI* (2), I, 280 et suiv.; A. J. Wensinck, *EI* III, 549-551 (*s. v.*). — Pour d'autres exemples de *miḥna* dans l'Islâm, cf. E. Strauss, *L'Inquisition dans l'État mamlouk*, in *RDSO* XXV (1950).

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

infidèles [1]. « Ces gens-là, disaient-ils, sont des anthropomorphistes qui comparent Dieu à ses créatures et Lui donnent des attributs corporels. C'est ainsi qu'ils affirment que l'on verra Dieu dans l'autre monde, que le Coran est la parole de Dieu incréée, que Dieu se tient en majesté sur son trône et qu'ils soutiennent d'autres thèses semblables. »

Les Musulmans durent subir cette inquisition pendant plus d'une dizaine d'années sur la fin du califat d'al-Ma'mūn, sous celui de son frère al-Mu'taṣim et sous celui d'al-Wāṯiq b. al-Mu'taṣim [2]. Dieu délivra la communauté de cette calamité sous le califat d'al-Mutawakkil; Il confia ensuite le califat abbasside aux descendants de celui-ci à l'exclusion des descendants des califes qui avaient instauré l'inquisition. Al-Mutawakkil mit un terme à cette inquisition en faisant rétablir l'autorité du Livre et de la Sunna; il ordonna de rapporter les traditions, remontant au Prophète, aux Compagnons et à leurs Successeurs, qui affirment l'existence des attributs de Dieu [3].

Ces Ğahmīya avaient à ce point déformé la religion qu'ils en étaient arrivés à écrire sur les voiles de la Ka'ba : « Rien n'est à la ressemblance de Dieu. Il est le puissant et le sage » au lieu de dire : « Il est l'audient, le clairvoyant » (XLII, 9/11). Ils faisaient précisément subir une épreuve sur le verset que nous venons de citer. Si on disait : « Il est l'audient, le clairvoyant », on s'exposait à leur condamnation.

La doctrine des Anciens et des guides de cette communauté consiste à décrire Dieu comme Lui-même s'est décrit et comme son Prophète l'a fait, sans déformation (*taḥrīf*) et sans négation (*ta'ṭīl*), sans se demander « comment » (*takyīf*) et sans comparaison (*tamṯīl*) [4]. Les Anciens ne nient pas de Dieu ce dont Lui-même a affirmé l'existence, mais ils ne comparent pas les attributs divins aux attributs des êtres créés. Ils savent au contraire que

[1] Allusion à un épisode fort célèbre de la *miḥna* et révélateur du fanatisme avec lequel les mu'tazilites pourchassaient leurs adversaires. En 231/846, sous le califat d'al-Wāṯiq, fut décidé le rachat de plusieurs milliers de Musulmans prisonniers des Byzantins. Sur la proposition du cadi mu'tazilite Aḥmad b. Abī Du'ād, on abandonna à leur sort ceux qui ne souscrivaient pas au dogme de la création du Coran. Cf. A. J. Wensinck, *EI* III, 550 (sous *miḥna*). — Voir aussi *Bidāya* X, 307.

[2] La *miḥna* a duré beaucoup plus de dix ans. C'est en 212 qu'al-Ma'mūn fit proclamer le dogme de la création du Coran, mais l'inquisition elle-même ne fut instituée qu'en 218/832, sur la fin de son califat (198-218/813-833). Elle se prolongea sous celui d'al-Mu'tasim (218-227/833-842) et d'al-Wāṯiq (227-232/842-847).

[3] La restauration de la Sunna par le calife al-Mutawakkil (232-247/847-861) fut progressive. Al-Mutawakkil mit fin à la *miḥna* dès son avènement; en 234, il convoqua un certain nombre de jurisconsultes et de traditionnistes et les chargea d'enseigner les hadîths condamnant les Ğahmīya et les Mu'tazila. Cf. Ibn al-Ğauzī, *Manāqib al-imām Aḥmad*, Le Caire [1349/1931], 357-358. Ce n'est qu'en 237 qu'il destitua le cadi Aḥmad b. Abī Du'ād. Cf. *Bidāya* X, 316-317. Tous les autres califes abbassides, comme le fait remarquer Ibn Taimīya, devaient en effet descendre d'al-Mutawakkil. Voir le tableau généalogique établi par B. Lewis, dans *EI* (2), I, 23.

[4] Formule qui revient constamment dans les *'aqīda* d'Ibn Taimīya et que l'on retrouve au début de la *Wāsiṭīya* (p. 7-8), écrite vers 698, donc avant la *fatwā* sur la *Muršida*.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dieu n'est comparable à rien aussi bien dans son essence que dans ses attributs ou dans ses actes. De même que son essence ne ressemble pas aux essences [des choses créées], ses attributs ne sauraient ressembler à leurs attributs. Dieu a envoyé ses prophètes pour qu'ils Le décrivent dans « l'affirmation explicite » [de ses attributs] (*iṯbāt mufaṣṣal*) et la « négation générale » [de toute analogie] (*nafy muǧmal*). Les ennemis des prophètes au contraire — que ce soient des Ǧahmīya, des philosophes ou d'autres [schismatiques] — décrivent Dieu dans « la négation explicite » [de ses attributs] et « l'affirmation générale » [de son existence] (*iṯbāt muǧmal*) [1].

Dieu a dit, dans son Livre, qu'Il était omniscient; qu'Il était tout-puissant, vivant et vigilant; qu'Il était puissant et sage; qu'Il était enclin au pardon et plein de clémence; qu'Il était audient et clairvoyant; qu'Il aimait ceux qui Le craignent, ceux qui font le bien et les gens constants; qu'Il n'aimait pas le désordre; qu'Il n'agréait point l'infidélité chez ses serviteurs; qu'Il était satisfait des croyants et que les croyants étaient satisfaits de Lui; qu'Il éprouvait de la colère à l'égard des infidèles et qu'Il les maudissait; que vers Lui montaient les bonnes paroles et les actions vertueuses et qu'Il les élevait; qu'Il avait parlé à Moïse [2].

L'Esprit fidèle (*ar-rūḥ al-amīn*), d'autre part, est « descendu », avec le Coran, de Dieu jusqu'à son prophète Muḥammad, comme Dieu le dit Lui-même : « Réponds-leur : l'Esprit saint l'a fait descendre de ton Seigneur avec la vérité » (XVI, 104/102). Or l'Esprit saint (*ar-rūḥ al-qudus*), c'est Gabriel, comme Dieu le dit dans cet autre verset : « Dis-leur : Celui qui est ennemi de Gabriel [est un infidèle]. C'est Gabriel en effet qui, avec la permission de Dieu, a fait descendre le Coran sur ton cœur pour déclarer véridiques les messages antérieurs » (II, 91/97). — Dieu a dit également : « L'Esprit fidèle a fait descendre cette révélation sur ton cœur pour que tu sois parmi les avertisseurs. » (XXVI, 192/193.) [3].

[1] Autre formule que l'on rencontre fréquemment aussi dans l'œuvre d'Ibn Taimīya et qu'il reprend notamment dans la *ʿAqīda marrākušīya*. Cf. *Essai sur Ibn Taimīya*, 155, note 3.

[2] Sur les principaux attributs dans la théodicée d'Ibn Taimīya, cf. *Essai sur Ibn Taimīya*, 164-172. — A comparer avec les attributs qu'énumère Ibn Tūmart qui, après avoir défini l'unité divine, affirme, dans sa *ʿaqīda*, que Dieu est vivant (*ḥaiy*), savant (*ʿālim*), puissant (*qādir*), doué de volonté (*murīd*), d'ouïe (*sāmiʿ*), de vue (*baṣīr*), et de parole (*mutakallim*). Cf. *Œuvres*, 235. Cette liste d'attributs est à rapprocher des super-attributs de la théologie acharite. Cf. *al-Ḥallāǧ*, 649. La position d'Ibn Tūmart peut aussi être comparée à celle d'Abū Manṣūr al-Baġdādī (m. 429) dans son *Kitāb uṣūl ad-dīn* (90; 111-112) et d'al-Ǧuwainī (m. 478) dans la *Niẓamīya*. — Voir aussi la critique de l'acharisme dans la *Risāla madanīya*, Le Caire 1946, p. 10 et suiv.

[3] Allusion à la doctrine du Coran incréé, une des thèses fondamentales du hanbalisme. Cf. *Essai sur Ibn Taimīya*, 169-172 et *Profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, 83-87. — Ibn Tūmart élude le problème de la nature du Coran dans sa *ʿAqīda* et dans les deux *Muršida*, alors que ce problème figure en bonne place dans les professions de foi acharites, qui affirment toutes, avec des formulations diverses, le dogme du Coran incréé.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dieu a dit d'autre part : « Des visages, ce jour-là, seront brillants, tournés vers leur Seigneur » (LXXV, 22-23). — « A ceux qui font le bien, une belle récompense, et davantage encore (*ziyāda*) » (X, 28/27) [1]. — Il est établi, dans le *Ṣaḥīḥ* de Muslim, d'apris Ṣuhaib [2], que le Prophète a dit : « Quand les gens du paradis entreront au paradis et que les gens de l'enfer entreront en enfer, un crieur proclamera : Dieu vous a fait une promesse dont Il veut s'acquitter. — Qu'est-ce donc, diront les gens du paradis? Dieu n'a-t-Il pas blanchi nos visages et n'a-t-Il pas alourdi nos balances? Il nous a fait entrer au paradis et nous a sauvés de l'enfer. — Le Prophète ajouta : Le voile (*ḥiǧāb*) alors s'entrouvrira; les hommes regarderont Dieu. Et parmi tous les dons que Dieu leur aura faits, le plus cher à leur cœur sera de regarder Dieu » [3]. Cette vision de Dieu, c'est le « davantage encore » (*ziyāda*) [dont parle le Coran].

Il est aussi communément rapporté, dans les *Ṣaḥīḥ*, que le Prophète a dit : « Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez la lune les nuits où elle est pleine, sans être éblouis par cette vision » [4]. On sait aussi que les gens demandèrent au Prophète s'ils verraient Dieu le jour du Jugement et que le Prophète leur répondit : « Êtes-vous éblouis quand vous voyez le soleil, dans tout son éclat, sans qu'un nuage ne s'interpose? — Non, répondirent-ils. — Et le Prophète d'ajouter : Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez le soleil et la lune. »

Le Prophète a donc comparé deux actes de vision, mais il n'a pas établi de comparaison entre les objets mêmes de ces visions. Les hommes, d'autre part, ne sauraient embrasser Dieu par leur science, pas plus qu'ils ne sauraient L'embrasser par leur regard.

Dieu a dit : « Les regards ne sauraient L'embrasser (*idrāk*) alors qu'Il peut embrasser les regards. » (VI, 103). Plus d'un des grands Anciens et plus d'un des guides de cette communauté ont dit que le terme d'*idrāk* est le synonyme d'*iḥāṭa*. Les hommes verront Dieu,

[1] C'est le problème de la *ru'ya*, de la vue de Dieu par les croyants lors du Jugement dernier et après leur entrée au paradis, que ces deux versets évoquent. — Sur l'exceptionnelle importance que la théologie hanbalite accorde à cette thèse, cf. *Profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, 89 et 102. — Ibn Tūmart admet la *ru'ya* dans sa profession de foi, en insistant surtout sur les imperfections et les limites de cette vision. « A ce qui est rapporté dans la Loi divine au sujet de la vision, il faut ajouter foi : Allāh sera vu sans comparaison ni modalité; 'les yeux ne l'atteindront pas' (Coran, VI, 103); et cela — au sens de limitation, d'englobement, de jonction et de disjonction — parce qu'il est impossible de lui appliquer les définitions propres aux choses créées » (traduction Henri Massé in *Mémorial Henri Basset, op. cit.*, 116). — Cf. *Œuvres*, 238.

[2] Sur Ṣuhaib b. Sinān, compagnon du Prophète mort à Médine en 38, cf. *Ṭabaqāt Ibn Sa'd* III (1), 161-164; Ibn Ḥaǧar al-Asqalānī, *Tahḏīb at-tahḏīb* IV, 438-439, n° 759.

[3] On trouvera diverses variantes de ce hadîth et quelques autres hadîths sur le même sujet dans : Suyūṭī, *Al-Fatḥ al-kabīr* I, 107-108.

[4] Ce hadîth est aussi cité dans la *Wāsiṭīya*, 22. Voir aussi *Al-Fatḥ al-kabīr, op. cit.*, I, 432.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

mais ils ne pourront L'embrasser du regard. Telle est, à côté de bien d'autres, une des choses que Dieu a fait connaître de Lui.

Dieu a dit en ce qui concerne la « négation » (*nafy*) : « Rien n'est à sa ressemblance » (XLII, 9/11). — « Ne donnez point de parèdres à Dieu » (II, 20/22). — « Lui connais-tu un homonyme? » (XIX, 66/65). — « N'est égal à Lui personne » (CXII, 4). — Dieu a ainsi fait savoir, par ces versets, qu'Il n'avait point d'égal (*kafw*), ni de parèdre (*nadd*), ni de semblable (*miṯl*), ni d'homonyme (*samīy*). Quiconque prétend que la science de Dieu est comparable à ma science, que sa puissance est comparable à la mienne, que sa parole est comparable à la mienne, que sa volonté (*irāda*), son amour, sa satisfaction ou sa colère sont comparables à ma volonté, à mon amour, à ma satisfaction ou à ma colère; que Dieu se « tient » (*istiwā'*) sur le Trône comme je me tiens moi-même; qu'Il « descend » (*nuzūl*) comme je descends moi-même; ou qu'Il « vient » (*ityān*) comme je viens moi-même; quiconque enfin tient des propos analogues, compare Dieu à ses créatures : c'est un égaré, un être vil, un négateur [de la Loi] — bien plus, dirai-je, c'est un infidèle (*kāfir*).

Quiconque prétend [au contraire] que Dieu n'a pas de science, ni de puissance, ni de parole, ni de volonté (*mašī'a*), ni d'ouïe, ni de vue, ni d'amour, ni de satisfaction, ni de colère, ni de « maintien » (*istiwā'*), ni de « venue » (*ityān*), ni de « descente » (*nuzūl*), nie, par là-même, les plus beaux noms de Dieu et ses attributs sublimes, fait preuve d'incroyance (*ilḥād*) à l'égard des noms et des signes (*āyāt*) de Dieu; c'est un égaré, un être vil, un négateur de [la Loi] — bien plus même, dirai-je, un infidèle [1].

La doctrine des Anciens et des guides de la communauté consiste à affirmer l'existence [en Dieu] des attributs et à nier toute comparaison avec des êtres créés : c'est « une affirmation sans comparaison » (*iṯbāt bilā tašbīh*) et, en même temps, « une épuration sans négation » (*tanzīh bilā taʿṭīl*). C'est dans ce sens que Nuʿaim b. Ḥammād al-Ḫuzāʿī [2], le maître d'al-Buḫārī, a pu dire : « Quiconque compare Dieu à ses créatures est un infidèle. Quiconque nie ce par quoi Dieu s'est Lui-même décrit est un infidèle.» Ce par quoi en effet Dieu s'est décrit et ce par quoi son Prophète l'a fait exclut toute comparaison avec les choses créées.

[1] Ibn Tūmart fait allusion, dans sa *ʿAqīda*, à l'*istiwā'* et au *nuzūl*, mais il range ces deux notions, qu'Ibn Taimīya considère comme des attributs de Dieu, dans la catégorie des *mutašābihāt*, des notions ambiguës, auxquelles il faut croire sans chercher à comprendre. Cf. *Œuvres*, 233; *Traduction H. Massé*, *op. cit.*, 110. — Sur ce point encore son attitude est à comparer avec celle d'al-Ǧuwainī qui, tour à tour, dans sa *Niẓāmīya*, use de *taʾwīl*, d'exégèse métaphorique, dans le domaine des *ʿaqliyāt*, des données rationnelles, et du *tafwīḍ*, « de remise à Dieu » de l'intelligence des choses, dans le domaine des *samʿīyāt*, ou des données traditionnelles. Cf., sur l'usage du *taʾwīl* et du *tafwīḍ* dans l'acharisme, Subkī, *Ṭabaqāt aš-šāfiʿīya* III, 263-264.

[2] Nuʿaim b. Ḥammād, originaire de Marw, vécut à Bagdad, où il eut, entre autres maîtres, Ḫušaim b. Bašīr, et au Caire, où il se fixa. Adversaire irréductible des Ǧahmīya, il fut arrêté, lors de la *miḥna*, et mourut en prison en 227. — Cf. Ḏahabī, *Mīzān al-iʿtidāl* III, 238, nº 2079; *Taḏkīb at-taḏkīb*, *op. cit.*, X, 458-463, nº 831.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pour mieux faire comprendre ce qui précède, nous dirons que Dieu nous apprend qu'il y a, dans le paradis, de l'eau, du lait, du vin, du miel, de la viande, des fruits, de la soie, de l'or, de l'argent, etc. Or ʿAbd Allāh b. ʿAbbās [1] a dit : « De tout ce qui existe dans le paradis, il n'y a, sur la terre, que les noms. » Quand bien même les choses créées existant dans le paradis correspondraient à celles qui existent en ce monde à la fois sous le rapport des noms et des réalités, ces réalités elles-mêmes ne seraient pas comparables [2].

Comment donc le Créateur pourrait-Il être comparable à un être créé uniquement parce que tous deux portent le même nom? Dieu a dit de Lui qu'Il était audient et clairvoyant, comme Il l'a dit de l'homme; mais il n'y a aucune comparaison entre les deux termes. Dieu a dit de Lui qu'Il était vivant, comme Il l'a dit aussi de certains de ses serviteurs; mais là encore aucune comparaison n'est possible. Dieu a dit de Lui qu'Il était compatissant et clément, comme Il l'a dit aussi de son Prophète sans qu'une comparaison ne soit pour cela possible. Il a dit également qu'Il était savant et plein de mansuétude (*ḥalīm*), comme Il l'a dit de certaines de ses créatures, sans qu'une comparaison ne soit possible. Il s'est enfin donné le nom de roi (*malik*), comme Il l'a aussi donné à certaines de ses créatures, et là encore aucune comparaison n'est possible. De semblables exemples sont nombreux dans le Coran et la Sunna.

Les grands Anciens et les guides de cette communauté, comme les imâms [fondateurs d'école], tels Abū Ḥanīfa, Mālik, aš-Šāfiʿī, Aḥmad b. Ḥanbal et d'autres encore, professent donc une « affirmation sans comparaison » (*iṯbāt bilā tašbīh*) et « une épuration sans négation » (*tanzīh bilā taʿṭīl*). Ils ne suivent ni la doctrine de ceux qui refusent de reconnaître l'existence des attributs, ni la doctrine de ceux qui comparent le Créateur à ses créatures. Telle est la voie des prophètes et de tous ceux qui croient en eux [3].

Quant à ceux qui s'opposent aux prophètes, comme les philosophes et leurs semblables, ils décrivent Dieu par des attributs négatifs (*salbīya*); ils disent que Dieu n'est ni de cette façon, ni de celle-là, ni d'une autre, et ils se refusent à décrire Dieu par des attributs positifs. Or le néant (*maʿdūm*) peut seul se décrire par voie négative. Dieu, au terme de leurs descriptions, est donc assimilé au néant et aucune différence ne subsiste entre ce qu'ils

[1] Sur ʿAbd Allāh b. ʿAbbās (m. 68 ou 70), le cousin du Prophète et l'une des grandes autorités de la tradition musulmane, cf. L. Vecca Vaglieri, *EI* (2), I, 41-42.

[2] Sans citer ces exemples, Ibn Tūmart insiste aussi, de son côté, sur l'impossibilité d'établir une analogie (*qiyās*) entre les réalités que recouvrent les mêmes noms appliqués à Dieu et à ses créatures. *Œuvres,* 237; *Traduction H. Massé, op. cit.,* 115.

[3] En vertu de ce principe, précise ailleurs Ibn Taimīya, que les gens de la sunna et de la communauté doivent toujours occuper, dans la communauté musulmane, une position de juste milieu (*wasaṭ*), comme cette communauté occupe elle-même un juste milieu entre les deux grandes autres communautés scripturaires. Cf. *Essai sur Ibn Taimīya,* 221-225. — Sans être aussi systématique, Ibn Tūmart lui aussi entend répudier, dans sa *ʿAqīda,* à la fois le *taǧsīm* et le *taʿṭīl*. Cf. *Œuvres,* 233.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

affirment et le néant. Ils disent cependant par ailleurs que Dieu existe et qu'Il n'est pas le néant. Ils sont donc en contradiction avec eux-mêmes puisque, d'un côté, ils disent que Dieu existe et que, de l'autre, ils le nient.

Ils disent que Dieu est « l'être en soi » (*wuǧūd muṭlaq*) qui ne se distingue par aucun attribut. Or les hommes savent bien que l'être en soi (*muṭlaq*) n'a aucune existence; dans tout ce qui existe, on ne trouve pas l'être en soi dépourvu de toute réalité individuelle et de toute spécificité. Un tel être en soi n'a d'existence que dans l'esprit des hommes; l'homme peut en effet imaginer un être en soi n'ayant aucune réalité hors de lui.

Ces négateurs des attributs — Ǧahmīya et pseudo-philosophes — en arrivent à ne plus considérer le Créateur comme un être existant réellement et distinct de ses créatures : ou bien, en effet, ils font de Dieu un être en soi qui n'a qu'une existence dans l'esprit des hommes; ou bien ils le considèrent comme incarné (*ḥāll*) dans ses créatures [1]; ou bien enfin ils disent que Dieu est l'existence même des créatures (*wuǧūd al-maḥlūqāt*) [2]. Or on sait que Dieu a existé avant d'avoir créé le monde et qu'Il l'a créé sans entrer dans ce monde ni le faire entrer en Lui. Il n'y a rien de son essence dans les choses créées, ni, dans son essence, rien des choses créées. Cette doctrine est celle-là même qui découle du Livre et de la Sunna, qui a reçu l'adhésion unanime des Anciens et des guides de la communauté.

Les Ǧahmīya négateurs des attributs divins — philosophes, mu'tazilites ou autres [schismatiques] — qui ont fait subir aux Musulmans l'inquisition à laquelle nous avons fait plus haut allusion, étaient donc dans l'erreur. Cette négation des attributs toutefois, même après que Dieu eut donné la victoire « aux gens de la sunna et de la communauté », n'en subsista pas moins chez de nombreux disciples de ces Ǧahmīya. On la retrouve tantôt chez les Rāfiḍa, Qarmaṭes ou Bāṭinīya; tantôt chez les Ittiḥādīya, héritiers directs des Ǧahmīya; tantôt enfin chez ceux qui se bornent à dire, avec les Ǧahmīya, que Dieu est l'être en soi (*wuǧūd muṭlaq*).

Or cette dernière doctrine est aussi celle de l'auteur de la *Muršida*, ainsi qu'il le déclare explicitement dans un gros livre où il expose sa doctrine sur ce point [3]. Dans ce livre,

[1] Allusion à la doctrine du *ḥulūl*, limité ou généralisé (*muqaiyad; muṭlaq*), qu'Ibn Taimīya a toujours vigoureusement combattu, chez les Chrétiens, al-Ḥallāǧ et les Ittiḥādīya. — La tradition est ancienne dans le hanbalisme; cf. *Profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, 165.

[2] Allusion au monisme d'Ibn 'Arabī et de ses disciples, les Ittiḥādīya ou les *ahl al-waḥda*, qu'Ibn Taimīya a énergiquement combattus. Ibn Taimīya a toujours soutenu que la négation des attributs par les Ǧahmīya conduisait à la fois à l'athéisme (*ilḥād*) et au panthéisme (*waḥdat al-wuǧūd*). Cf. *Essai sur Ibn Taimīya*, 158.

[3] Il est difficile de dire quel est ce « gros livre » auquel Ibn Taimīya fait allusion ici. On sait qu'Ibn Tūmart, indépendamment de sa *'Aqīda* et des deux *Muršida*, a exposé sa doctrine sur les attributs divins dans un *Kitāb at-tauḥīd* publié par J.-D. Luciani. Cf. *Œuvres*, 271-280.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

en effet, l'auteur de la *Muršida* affirme que Dieu est l'être en soi, comme le soutiennent Ibn Sīnā, Ibn Sab'īn et leurs pareils [1].

C'est aussi la raison pour laquelle Ibn Tūmart ne cite pas, dans cette *Muršida*, la profession de foi qui est celle « des gens de la sunna et de la communauté » — traditionnistes, jurisconsultes, mystiques, théologiens qui suivent les quatre grands guides ou d'autres — comme le font les Hanafites, les Malikites, les Chafiites et les Hanbalites, ou comme le font, parmi les théologiens dogmatiques, les Kullābīya, les Acharites, les Karrāmīya et d'autres, ou comme le font aussi les grands mystiques ou les grands ascètes et enfin les gens du hadîth.

Tous ces docteurs sont unanimes à dire que Dieu est vivant, qu'Il est savant par sa science, puissant par sa puissance, comme Dieu lui-même l'a dit [dans les versets suivants] : « Alors qu'ils n'embrassent de sa science que ce qu'Il veut » (II, 255). — « Mais Dieu témoignera de ce qu'Il a fait descendre vers toi. Il l'a fait descendre en toute connaissance » (IV, 164/166). — « Nulle femelle ne porte ou ne met bas qu'Il ne le sache » (XXXV, 12/11 et XLI, 47). — « N'ont-ils pas vu que Dieu qui les créa est plus redoutable qu'eux par la force? » (XLI, 14/15). — « Le ciel, Nous l'avons construit solidement » (LI, 47).

Dans le *Ṣaḥīḥ* [d'al-Buḫārī], nous voyons que le Prophète, tout comme il enseignait à ses Compagnons les sourates du Coran, leur enseignait aussi qu'il fallait, en toutes circonstances, solliciter les grâces de Dieu (*istiḫāra*). « Si l'un d'entre vous, disait-il, éprouve quelque sujet d'angoisse, qu'il fasse une prière de deux *rak'a*, en dehors des prières de stricte obligation, et qu'il dise : Ô mon Dieu, je viens implorer ta science et ta puissance; je viens solliciter tes grâces. Car tu peux et je ne peux pas, car tu sais et je ne sais pas. Ô Toi qui connais le mystère de toute chose, ô Dieu, si tu sais que telle chose est un bien pour moi, dans ma religion, dans ma vie, ou pour les conséquences qu'elle aura pour moi, rends-la moi possible, facilite-la moi, donne-moi en elle ta bénédiction. Si Tu sais que telle chose est au contraire un mal pour moi, dans ma religion, dans ma vie ou pour les conséquences qu'elle aura pour moi, détourne-la de moi et détourne-moi d'elle; rends-moi possible le bien et fais que j'y trouve ma satisfaction » [2].

Les quatre grands guides [fondateurs d'école] et tous les docteurs que nous avons précédemment énumérés sont également unanimes à dire que l'on verra Dieu dans l'autre monde et que le Coran est la parole de Dieu. Or l'auteur de la *Muršida* ne cite, dans ce texte, aucune de ces [deux] affirmations unanimement admises par toutes les écoles (*ṭawā'if*) parmi « les gens de la sunna et de la communauté ». De même il n'y fait aucune mention non plus de la croyance à la mission du Prophète et au jour du Jugement, comme il ne

[1] Ibn Sab'īn (m. 668/1269) est rangé par Ibn Taimīya dans la catégorie des *ahl al-waḥda : Essai sur Ibn Taimīya,* 26, n. 1 et *passim.*

[2] Cette prière est également citée par Ibn Taimīya dans son *Kalim aṭ-ṭaiyib,* éd. du Caire 1349, p. 48. — Voir aussi al-Buḫārī, *Ṣaḥīḥ,* éd. du Caire (s. d.), II, 52 (dans le *Bāb at-tahağğud*).

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

fait aucune allusion aux traditions du Prophète concernant le paradis, l'enfer, la résurrection, le règlement des comptes (*ḥisāb*), l'épreuve de la tombe, la vasque, l'intercession du Prophète en faveur des Musulmans coupables de fautes graves. Ce sont là cependant des dogmes sur lesquels tous les gens de la sunna sont tombés d'accord, et que leurs docteurs ont coutume de rappeler dans les résumés qu'ils font de leurs professions de foi [1].

L'auteur de la *Muršida*, lui, se contente de citer ce qui est conforme à son principe fondamental, à savoir que Dieu est l'être en soi — thèse que soutiennent les Ǧahmīya, les Sab ïnīya et d'autres [schismatiques], mais que repoussent et condamnent toutes les écoles parmi les gens de la sunna et de la communauté, les docteurs des quatre grands rites et les autres. Il cite donc, dans sa *Muršida*, tout ce que disent les négateurs des attributs, mais ne cite aucun des attributs positifs (*ṯubūtīya*) de Dieu. Il prétend même, au début de cette *Muršida*, que c'est un devoir, pour tout homme pleinement responsable (*mukallaf*) [2], que de savoir cela, alors que les guides de la communauté sont unanimes à dire que ce qui s'impose aux Musulmans, c'est ce que Dieu et son Prophète leur imposent. Nul ne saurait imposer aux Musulmans des obligations que Dieu et son Prophète ne leur ont pas imposées.

Parmi tout ce que rapporte l'auteur de cette *Muršida*, certaines choses ont déjà été dites par Dieu et par son Prophète; il faudra donc y croire. Mais il en est d'autres par contre que ni Dieu, ni son Prophète, ni aucun des Anciens (*Salaf*) ou des imâms n'ont dites; les Musulmans ne sauraient être tenus de dire ce que Dieu ne leur a pas fait un devoir de dire. Il arrive, en effet, qu'un homme soutienne une doctrine et que cette doctrine soit la vérité, sans que ce soit une obligation, pour tous les hommes, que de l'adopter à leur tour et sans que lui-même ait, pour autant, le droit d'obliger tous les hommes à la suivre. Que dire alors si la doctrine ainsi soutenue est une erreur (*bāṭil*)? Or ce que l'auteur de la *Muršida* cite, en ce qui concerne le problème de la « négation » (*nafy*), contient à la fois du vrai et du faux; le vrai, c'est un devoir de le suivre, et le faux, un devoir de l'éviter. Nous avons exposé longuement tout cela dans un gros ouvrage, et nous y avons montré pourquoi [Ibn Tūmart] avait appelé ses partisans les Unitaires (*muwaḥḥid*). C'est là une thèse que les Musulmans condamnent, car la communauté de Muḥammad tout entière est composée d'Unitaires, et aucun Unitaire ne restera éternellement en enfer.

[1] Ibn Tūmart ne fait aucune allusion à la vasque (*ḥauḍ*) du Prophète et à l'intercession (*šafā'a*) que Dieu accordera, le jour du Jugement, à Muḥammad, aux autres prophètes et à un certain nombre de saints, alors que ces notions occupent une place centrale dans la *Wāsiṭīya* et dans toutes les *'aqīda* hanbalites. Cf. *Profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, 96-97. — On trouve cependant une allusion à la *fitnat al-qabr* dans le texte complet de la *Muršida II;* cf. *Traduction H. Massé*, 120. — De même, allusion à la *risāla* dans la *'Aqīda;* cf. *Œuvres*, 238.

[2] On lit effectivement tout au début de la *Muršida II* : أنه واجب على كل مكلف ان. — Cf. *Œuvres*, 241.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L'unité (*tauḥīd*), c'est celle que Dieu a exposée dans son Livre et par la langue de son Prophète [1]. Dieu a dit : « Dis : C'est Dieu, l'unique, Dieu le seul (*ṣamad*). Il n'a pas engendré et n'a pas été engendré. N'est égal à Lui personne » (CXII). — Cette sourate vaut le tiers du Coran. — Dieu a dit aussi : « Ô infidèles, je n'adorerai pas ce que vous adorerez. Vous n'adorez pas ce que j'adore. Je n'adore pas ce que vous avez adoré et vous n'adorez pas ce que j'ai adoré. A vous, votre religion. A moi, ma religion » (CIX, 2-6). — « Sachez qu'il n'est nulle divinité à l'exception de Dieu. Demande pardon de ton péché pour les croyants et croyantes » (XLVII, 21/19). — « Nous n'avons envoyé, avant toi, aucun apôtre, sans lui révéler : Il n'est nulle divinité excepté moi. Adorez-Moi » (XXI, 25).

Les Ǧahmīya, qui nient les attributs — mu'tazilites et autres schismatiques — appellent « unité » la négation des attributs. Quiconque affirme que le Coran est la parole de Dieu et qu'il est « incréé »; quiconque affirme que l'on verra Dieu dans l'autre monde; quiconque dit [en s'adressant à Dieu] : « Je viens implorer la grâce de ta science, je viens implorer la grâce de ta puissance », n'est pas un Unitaire à leurs yeux; c'est, disent-ils, un anthropomorphiste qui compare Dieu à ses créatures et qui donne une corporéité à Dieu. L'auteur de la *Muršida* a précisément donné à ses partisans le nom d'Unitaires en suivant ceux-là mêmes qui ont inventé [de toutes pièces] une conception de l'unité contraire aux révélations divines, mais qui ont au contraire nié la conception de l'unité telle que le Coran la révèle.

Au sujet de la toute-puissance divine, l'auteur de la *Muršida* dit encore que « Dieu a la puissance de faire ce qu'Il veut » [2]. Or cette thèse est elle aussi conforme à la doctrine

[1] Principe dont partent toutes les professions de foi hanbalites : décrire Dieu comme Il s'est décrit Lui-même dans le Coran et comme son Prophète L'a décrit dans la Sunna. — Cf. *Profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, 3, n. 1 et 87; *Wāsiṭīya*, 7. — La voie de la connaissance de Dieu, pour Ibn Tūmart, est la raison : *at-tauḥīd ṭarīquhu al-'aql wa-kaḏalika at-tanzīh; lā ṭarīqa li-t-tatāwur fīhimā*. Cf. *Introduction*, 80; *Œuvres*, 47. — C'est une idée sur laquelle il revient à plusieurs reprises dans sa *'Aqīda* : « C'est par la nécessité de la raison que l'homme connaît l'existence du créateur » (*Œuvres*, 230; *Traduction H. Massé*, 106). — Ailleurs, cependant, comme le fait remarquer Goldziher, Ibn Tūmart affirme « qu'on ne peut accorder à la raison la moindre place dans les lois de la religion » (*al-'aql laisa lahu fī-š-šar' maǧāl*); cf. *Introduction*, 44, et *Œuvres*, 17. — D'autre part, à la fin de son *Kitāb at-tauḥīd*, Ibn Tūmart affirme que les deux seules sources de la religion sont le Livre et la Sunna en des termes que ne saurait désavouer Ibn Taimīya; *Œuvres*, 280. — Nous ne pouvons entreprendre ici l'étude des rapports de la raison et de la *šarī'a* dans la doctrine d'Ibn Tūmart. Bornons-nous à remarquer que sa doctrine des *uṣūl al-fiqh* interfère étroitement avec sa conception des *uṣūl ad-dīn* et de l'*imāma*.

[2] Allusion directe à cette proposition de la *Muršida II : qādir 'alā mā yaša'u*, *Œuvres*, 242. — La toute-puissance divine est cependant catégoriquement affirmée par Ibn Tūmart, dans sa *'Aqīda*, dans des termes voisins des professions de foi hanbalites (*Œuvres*, 236). — Comparer avec *Profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, 90-93.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

des philosophes, de ʿAlī al-Aswārī [1] et d'autres théologiens dogmatiques qui soutiennent que Dieu n'a la puissance de faire que ce qu'Il fait. La doctrine des Musulmans est au contraire que Dieu a toute-puissance sur toutes choses, qu'Il les veuille ou non. C'est en ce sens que Dieu a dit : « Dis : Il est capable d'envoyer contre vous un tourment qui vous touchera d'en haut et d'en bas, ou de vous diviser en partis » (VI, 65) [2].

Il est établi, dans le *Ṣaḥīḥ* [de Buḫārī], que le Prophète, lorsque fut révélée cette parole de Dieu : « Il est capable d'envoyer contre vous un tourment qui vous touchera d'en haut », dit [en s'adressant à Dieu] : « Je demande l'aide de ta Face! »; puis, quand fut ensuite révélé : « et d'en bas », qu'il dit encore : « Je demande l'aide de ta Face »; et quand fut révélé : « ou de vous diviser en partis ou de vous faire goûter votre mutuelle violence », qu'il dit [enfin] : « Ces deux dernières choses sont plus légères à supporter » [3]. Dieu est en effet capable de réaliser les deux premières menaces qu'Il a formulées, bien qu'Il ne veuille pas les accomplir. Il a au contraire accordé sa protection à cette communauté, par la langue de son Prophète, [en l'assurant] qu'Il ne donnerait pas pouvoir, sur elle, à un ennemi, pris en dehors d'elle, qui sèmerait la dévastation en elle ou la ferait périr — et cela en vertu d'une coutume [de Dieu] d'ordre général [4].

Dieu a dit aussi : « L'homme croit-il que nous ne rassemblerons pas ses ossements? Mais si, [Nous serions même] capable d'égaliser ses phalanges » (LXXV, 3-4). Dieu est capable de faire cette chose bien qu'Il ne la veuille pas [5].

[1] Sur ʿAlī al-Aswārī, cf. la bibliographie donnée par H. Ritter dans son index des *Maqālāt* d'al-Aš'ārī (II, 34).

[2] Ce verset VI, 65 se termine par le membre de phrase cité un peu plus bas : « ou de vous faire goûter votre mutuelle violence ». Cf. *Traduction R. Blachère,* 158-159. — L'explication « d'un tourment qui vous touchera d'en haut et d'en bas » a embarrassé les commentateurs et plusieurs interprétations sont proposées. Il faut comprendre par là, nous dit-on, que Dieu enverra aux hommes un châtiment du ciel, sous la forme de pluie de pierres par exemple, et un châtiment de la terre, sous l'espèce d'une sécheresse et d'une disette. Mais on peut comprendre aussi que Dieu asservira les Musulmans à des princes tyranniques ou à des esclaves. C'est cette deuxième interprétation qu'il convient de retenir ici pour comprendre les remarques d'Ibn Taimīya. Cf. Ṭabarī, *Tafsīr* VII, 131; Ibn aṭ-Ṭabarsī, *Maǧmaʿ al-bayān* III, 314-315; *Tafsīr al-Manār* VII, 491.

[3] Sur ce hadîth, cf. Buḫārī, *Ṣaḥīḥ* VI, 63. La version *aisar,* au lieu de *ahwan,* est donnée.

[4] C'est en effet, pour Dieu, une coutume (*sunna*) que d'apporter son aide aux Musulmans qui suivent la *šarīʿa* et de confondre les infidèles. Voir sur cette question le *Kitāb ar-radd ʿalā-l-manṭiqīyīn* d'Ibn Taimīya, éd. de Bombay, p. 390. — Cf. ce passage de la sourate *al-Aḥzāb* contre les hypocrites et les Banū Quraiẓa : « Maudits, quelque part qu'ils soient acculés, ils seront pris et tués sans pitié, selon la coutume de Dieu (*sunnat Allāh*) à l'égard de ceux qui furent antérieurement. Or, tu trouveras la coutume d'Allāh non modifiable » (XXXIII, 61-62). On trouvera cette même expression de *sunnat Allāh* dans la sourate *al-Fatḥ* (XLVIII, 22-23) et la sourate *Fāṭir* (XXXV, 42-43).

[5] Ce verset LXXV, 3-4 a été diversement

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Dieu a dit encore : « Si nous l'avions voulu, nous aurions donné à chaque âme sa [bonne] direction » (XXXII, 13). — « Si ton Seigneur l'avait voulu, Il aurait fait des hommes une seule communauté » (XI, 120/118). — Dieu était donc capable de faire tout cela, et s'Il l'avait voulu, Il l'aurait fait en vertu de sa toute-puissance; mais Il ne l'a pas voulu. Tout ce que [Ibn Tūmart] dit dans cette *Muršida*, nous l'avons commenté, mot par mot, dans un autre ouvrage et nous avons montré la vérité, l'erreur et les termes équivoques (*muǧmal*) qu'elle contient.

L'homme de science qui connaît la réalité profonde (*ḥaqā'iq*) des idées que renferme cette *Muršida* et qui connaît aussi ce qu'apportent le Livre et la Sunna ne saurait éprouver de dommage, car il est à même de donner à chaque chose son dû. Mais aucun Musulman n'a besoin d'apprendre cette *Muršida* ou de la lire.

Nul n'a le droit non plus de s'écarter de ce qu'enseignent le Coran et la Sunna et de ce qu'admettent unanimement les Ancêtres et les imâms de cette communauté pour adopter des doctrines que certains hommes inventent — doctrines qui peuvent être contraires à cet enseignement ou amener les hommes à l'enfreindre.

Nul n'a le droit de donner aux hommes un *credo* ou une forme de culte (*'ibāda*) qui viennent de lui. Tout homme a, au contraire, le devoir de se conformer à la tradition et de ne pas innover, de suivre les voies déjà tracées et de n'en point frayer de nouvelles. Dieu a envoyé Muḥammad « avec la bonne direction et la religion de vérité pour la faire triompher sur toutes les autres religions. Dieu suffit comme témoin » (XLVIII, 28).

Dieu a dit à son Prophète : « Dis : Ceci est mon chemin. En toute clairvoyance, j'appelle à Dieu, moi et ceux qui me suivent » (XII, 108). — Dieu a dit aussi : « Aujourd'hui j'ai parachevé pour vous votre religion et vous ai accordé mon bienfait. J'agrée pour vous l'Islâm comme religion » (V, 5/3).

Le Prophète a enseigné aux Musulmans tout ce dont ils ont besoin dans leur religion. Les Musulmans tirent donc la totalité de leur religion, aussi bien dans le domaine des croyances et du culte que dans les autres, du Livre de Dieu, de la Sunna de son Prophète et de ce sur quoi sont tombés unanimement d'accord les Anciens et les guides de cette communauté. Rien de tout cela ne contredit l'évidence de la raison (*'aql ṣarīḥ*). Car tout

compris. Une interprétation souvent admise consiste à donner au verbe سوّى le sens de « mettre en ordre ». D'où la traduction : « Nous serons même capable d'ordonner ses phalanges », *Traduction R. Blachère*, 626. Cette interprétation, conforme à la doctrine de la Résurrection selon laquelle Dieu fera renaître les hommes dans l'état même où ils sont morts, ne peut être retenue ici. Il faut donc adopter la seconde interprétation qui consiste à donner au verbe سوّى le sens de « rendre égaux »; les commentateurs précisent que, s'Il le voulait, Dieu pourrait donner aux humains, comme Il l'a fait pour les sabots ou les pieds des animaux, des pieds et des mains ayant des doigts identiques et les priver ainsi des nobles ressources qu'ils tirent de l'agilité de leurs mains. — Cf. Ṭabarī, *Tafsīr* XXIX, 95 et suiv.; *Maǧma' al-bayān*, *op. cit.*, IX, 393.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ce qui contredit l'évidence rationnelle est une erreur, et il ne saurait y avoir d'erreur dans le Livre, la Sunna et l'accord unanime de la communauté (*iǧmāʿ*) [1].

Il y a sans doute, dans le Livre, la Sunna et l'*iǧmāʿ*, des termes que certains ne comprennent point, ou qu'ils comprennent d'une façon erronée. Le mal vient d'eux; il ne saurait venir du Coran et de la Sunna. Dieu a dit en effet : « Et nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose, comme direction et miséricorde pour les Musulmans » (XVI, 91/89). — Dieu est le plus savant! Louange à Dieu seul! Que les prières de Dieu soient sur notre Seigneur (*saiyid*) Muḥammad, sa Famille et ses Compagnons! Que Dieu leur donne le salut! Dieu nous suffit! Quel excellent protecteur! Je ne cherche d'autre assistance que celle de Dieu; c'est en Dieu que je place toute ma confiance et c'est vers Lui que je me tourne. »

[1] Ce sont là des idées qu'Ibn Taimīya a longuement développées dans le *Kitāb fī muwāfaqat al-ʿaql wa-n-naql*, imprimé en marge du *Minhāǧ as-sunna*. Voir aussi, sur cette question, notre traduction du *Maʿāriǧ al-wuṣūl* dans la *Méthodologie d'Ibn Taimīya*, 57-112. — On pourrait d'ailleurs conclure que, dans un contexte d'idées tout différent, Ibn Tūmart arrive à cette conclusion qu'il ne saurait y avoir de contradiction entre la raison et la *šarīʿa* à la condition de réserver l'interprétation de la Loi à l'*imām maʿṣūm*, au Mahdī impeccable et infaillible.

BIFAO 59 (1960), p. 157-184 Henri Laoust
Une fetwâ d'Ibn Taimiya sur Ibn Tumart.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net